

# UBIWAN DES COLINES, WELSH COB

## CONTRAT DE SAILLIE ANNÉE 2025

VENDEUR	ACHETEUR
Nom: <b>SCEA Haras du Sottier</b>	Nom:
Adresse: <b>549 Route de Lamure</b>	Prénom:
CP Ville: <b>69870 Poule les Echarmeaux</b>	Adresse:
Tel: <b>06 23 37 09 02</b>	CP Ville:
Email: <b>harasdusottier@gmail.com</b>	Tel:
Siret: <b>901 666 396 00014</b>	Email:
IBAN: <b>FR76 1780 6002 2704 1727 3345 541</b> BIC: <b>AGRIFRPP878</b>	

### JUMENT

Nom:	Race:
N°Sire:	Taille:
	<input type="checkbox"/> Si pleine : mois du terme:                      ou <input type="checkbox"/> jument vide

### RESERVATION

**120.00 € TTC (TVA 5.5%)** La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat rempli et signé en deux exemplaires, accompagné des chèques de réservation et de solde choisi, établi au nom du vendeur.

### SOLDE DE LA SAILLIE

**AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE : 330.00 € TTC (TVA 5.5%)** par chèque, joint au présent contrat, encaissable au 1er octobre si la jument est pleine. Le Vendeur s'engage à ne pas encaisser ce chèque avant le 1er octobre. C'est à l'Acheteur de faire la preuve de la vacuité de la jument. A partir de cette date, et en l'absence d'un certificat vétérinaire indiquant la vacuité de la jument, la jument sera considérée pleine et le chèque sera encaissé.

**AU POULAIN VIVANT : 440.00 € TTC (TVA 5.5%)** encaissé dans les 48 h suivant la naissance en 2026.

### CONDITIONS PARTICULIERES

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors de son arrivée au Haras du Sottier. Les vaccinations doivent être à jour (grippe, tétanos et rhinopneumonie rappel annuel).
- Toute jument présentée dans un état insuffisant, présentant des signes de mauvaise santé ou un comportement dangereux pourra être refusée.
- La jument devra être déferrée des postérieurs.
- Les juments devront arriver avec un certificat bactériologique négatif pour métrite contagieuse et l'artérite virale datant de moins de 2 mois.
- Les frais de pension, de transport, vétérinaires ainsi que le suivi gynécologique de la jument sont à la charge de l'acheteur. (contrat joint)
- L'attestation de saillie ne sera délivrée par le vendeur qu'après le paiement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur (frais de pension, vétérinaires ou autres).
- Les juments et poulains venant au Haras recevront les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour, des saillies, des conduites par nos soins. Néanmoins, le Haras décline et est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie dont ils pourraient être victimes, ces derniers restant sous la responsabilité de leur propriétaire.

**La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé et du virement ou chèque de règlement de la réservation à l'ordre du Haras du Sottier.** L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque du solde de la saillie. L'éleveur s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

Fait en 2 exemplaires, le    /    /    . À

Signature Acheteur:

"mention lu et approuvé"

Signature Vendeur:

SCEA Haras du Sottier

# UBIWAN DES COLINES, WELSH COB

## CONTRAT DE SAILLIE ANNÉE 2025

VENDEUR	ACHETEUR
Nom: <b>SCEA Haras du Sottier</b> Adresse: <b>549 Route de Lamure</b> CP Ville: <b>69870 Poule les Echarmeaux</b> Tel: <b>06 23 37 09 02</b> Email: <b>harasdusottier@gmail.com</b> Siret: <b>901 666 396 00014</b> IBAN: <b>FR76 1780 6002 2704 1727 3345 541</b> BIC: <b>AGRIFRPP878</b>	Nom: Prénom: Adresse: CP Ville: Tel: Email:

### JUMENT

Nom: N°Sire:	Race: Taille: <input type="checkbox"/> Si pleine : mois du terme:                      ou <input type="checkbox"/> jument vide
-----------------	--

### RESERVATION

**120.00 € TTC (TVA 5.5%)** La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat rempli et signé en deux exemplaires, accompagné des chèques de réservation et de solde choisi, établi au nom du vendeur.

### SOLDE DE LA SAILLIE

**AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE : 330.00 € TTC (TVA 5.5%)** par chèque, joint au présent contrat, encaissable au 1er octobre si la jument est pleine. Le Vendeur s'engage à ne pas encaisser ce chèque avant le 1er octobre. C'est à l'Acheteur de faire la preuve de la vacuité de la jument. A partir de cette date, et en l'absence d'un certificat vétérinaire indiquant la vacuité de la jument, la jument sera considérée pleine et le chèque sera encaissé.

**AU POULAIN VIVANT : 440.00 € TTC (TVA 5.5%)** encaissé dans les 48 h suivant la naissance en 2026.

### CONDITIONS PARTICULIERES

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors de son arrivée au Haras du Sottier. Les vaccinations doivent être à jour (grippe, tétanos et rhinopneumonie rappel annuel).
- Toute jument présentée dans un état insuffisant, présentant des signes de mauvaise santé ou un comportement dangereux pourra être refusée.
- La jument devra être déferrée des postérieurs.
- Les juments devront arriver avec un certificat bactériologique négatif pour métrite contagieuse et l'artérite virale datant de moins de 2 mois.
- Les frais de pension, de transport, vétérinaires ainsi que le suivi gynécologique de la jument sont à la charge de l'acheteur. (contrat joint)
- L'attestation de saillie ne sera délivrée par le vendeur qu'après le paiement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur (frais de pension, vétérinaires ou autres).
- Les juments et poulains venant au Haras recevront les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour, des saillies, des conduites par nos soins. Néanmoins, le Haras décline et est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie dont ils pourraient être victimes, ces derniers restant sous la responsabilité de leur propriétaire.

**La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé et du virement ou chèque de règlement de la réservation à l'ordre du Haras du Sottier.** L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque du solde de la saillie. L'éleveur s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

Fait en 2 exemplaires, le / / . À

Signature Acheteur:

"mention lu et approuvé"

Signature Vendeur:

SCEA Haras du Sottier